

ACCORD DE COOPÉRATION ENTRE LA VILLE DE MONTRÉAL ET LA VILLE DE PARIS

- VU** le souhait commun de la ville de Paris et de la ville de Montréal de mettre en œuvre des projets concrets de coopération au bénéfice de leur population;
- VU** leur intérêt à conjuguer leurs efforts pour favoriser une prospérité qui profite à tous et permette de réduire les disparités sociales, économiques et culturelles;
- VU** leur volonté commune de faire entendre la voix des villes du monde au sein des institutions multilatérales et de promouvoir une plus grande solidarité internationale;

La Ville de Paris, représentée par son Maire, Bertrand DELANOË
et la Ville de Montréal, représentée par son Maire, Gérald TREMBLAY conviennent
d'encourager, de soutenir et d'accroître les échanges dans les domaines qui suivent :

Article 1

Transport et aménagement urbain

Montréal et Paris sont désireuses de développer des échanges en matière de transport urbain, avec l'objectif de privilégier l'harmonisation des différents modes, cela en mettant l'accent sur le transport collectif et le respect de l'environnement. Les deux villes sont, par ailleurs, déterminées à amplifier leurs échanges d'expérience en matière de planification et d'aménagement urbain ainsi que dans le domaine du logement social et abordable.

Article 2

Design

Intégration du design au sein des processus d'aménagement de la ville

La qualité du cadre de vie est au cœur des priorités des administrations municipales montréalaises et parisiennes. Les échanges seront intensifiés entre les équipes pilotes respectivement pour Montréal, les plans *Imaginer - Réaliser Montréal 2025* et « Design de Ville, Ville de Design », pour Paris, le Comité Design mis en place sous la présidence de la designer, Audrey Putman.

Promotion et diffusion du design

Les actions à mener auront pour but de :

- promouvoir une plus forte participation croisée d'entreprises et de designers, dans une perspective de promotion et de développement de marchés, aux événements parisiens et montréalais de commercialisation du design tels les salons *Maison et Objets de Paris* et le *Salon international du design intérieur de Montréal (SIDIM)*;
- favoriser les échanges d'expositions culturelles en design entre les lieux de diffusion du design montréalais (ex : Galerie d'architecture Monopart, Centre de design de l'Université du Québec à Montréal) et du design parisien (ex : Arsenal de Paris, Ateliers de Paris du Faubourg Saint-Antoine, Future Cité de la mode et du design « Docks-est Seine »).

Artisans et designers créateurs

Les deux villes encourageront des échanges de jeunes artisans et designers créateurs.

Article 3

Économie sociale

Cette coopération portera sur des échanges de bonnes pratiques dans le domaine de l'insertion, notamment en ce qui concerne les outils financiers permettant de développer une économie solidaire et ceux favorisant la création d'entreprises. Il s'agira d'identifier et d'étudier des exemples de succès de part et d'autre. Ainsi, par exemple, la Ville de Paris a proposé des solutions pour l'insertion dans des entreprises des domaines de la restauration, des travaux publics et de la propreté. De son côté, Montréal a encouragé le développement de l'économie solidaire dans les domaines de l'environnement et du traitement des déchets.

Article 4

Sciences de la vie

Montréal et Paris sont particulièrement attentives aux enjeux pour la population des développements scientifiques récents en sciences de la vie. Des perspectives de coopération s'ouvrent notamment en neurosciences, un domaine qui revêt aussi un aspect « d'économie solidaire » puisqu'il est lié aux enjeux du vieillissement de la population et de ses impacts sur la vie des seniors en milieu urbain.

Les coopérations scientifiques et des échanges d'expérience seront favorisés en s'appuyant notamment sur les structures internationalement reconnues des deux villes. Pour Paris, le pôle Meditech, Paris Biopark et le projet de l'Institut du Cerveau et de la Moelle. Pour Montréal, *Montréal, Technologies de la santé*, cela dans le contexte d'effervescence attribuable aux projets de construction des nouveaux centres hospitaliers universitaires et de modernisation du Centre hospitalier universitaire mère-enfant (Sainte-Justine).

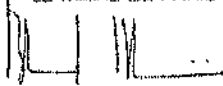
Article 5

Villes de savoir

Compte tenu des intérêts réciproques qui animent les universités montréalaises et parisiennes et dans le contexte où le savoir et l'innovation constituent des axes de développement prioritaires pour les deux villes, Montréal et Paris encourageront les collaborations entre leurs établissements de haut savoir ainsi qu'entre les structures d'accueil pour les étudiants étrangers qui viennent y poursuivre des études universitaires.

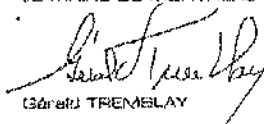
Fait à Montréal le 26-04-2006

LE MAIRE DE PARIS



Bertrand DELANOË

LE MAIRE DE MONTRÉAL



Gérald TREMBLAY

MAIRIE DE PARIS



Montréal 